

Réunion du 18 octobre 2023

Procès-verbal N° 09

Présidence M. B. MAY

Présents : MM. JC. PIBOIN, M. PINGUET, L. ERAY, G. MARTIN

Excusée : Mme P. BEAURENAUD

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Correspondance

Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.

Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

Rappel

Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

Horaire lever de rideau

. Suite au changement d'horaire des levers de rideau et devant le rejet de nombreux clubs, la commission revient sur sa décision.
Les horaires seront maintenus à 13h et les clubs souhaitant les avancer à 12h30 devront en faire la demande avec l'accord du club adverse.

1 – MATCH A REJOUER

DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Journée du 24/09/2023 : COSSAYE 2 / DRUY BEARD 2 – match n° 50837.1 fixé au 5 novembre 2023

2 – MATCHS NON-JOUES

Journée du 3 septembre 2023

DEPARTEMENTAL 3 poule A

CIE IMPHY 2 / ST SAULGE 1 – match n° 50262.1

Le match initialement prévu le 3 septembre 2023 puis le 17 septembre 2023 est reporté au 29 octobre 2023

Journée du 10 septembre 2023

DEPARTEMENTAL 2 poule A

VAUZELLES 3 / POUILLY 1 – match n° 50116.1

Le match initialement prévu le 10 septembre 2023 est reporté au 29 octobre 2023.

DEPARTEMENTAL 3 poule A

CHANTENAY 1 / ST REVERIEN 1 – match n° 50273.1

Le match initialement prévu le 10 septembre 2023 est reporté au 29 octobre 2023.

Journée du 22 octobre 2023

DEPARTEMENTAL 2 poule A

COSNOIS FC 1 / COULANGES 2 - match n° 50140.1

Reporté à la date du 10 décembre 2023 en raison de l'indisponibilité du terrain du COSNOIS FC 1.

3 – MODIFICATION AU CALENDRIER

RAS

4 – DOSSIER TRANSMIS

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (PV n°7 du 12/10/2023) donnant match perdu à l'équipe de ST PERE 1 (0 but, -1 point) pour en reporter le bénéfice à FOURCHAMBAULT 2 (3buts, 3 points)

5 - COURRIEL

- De la ville de COSNE/LOIRE

La Mairie, compte tenu du terrain partagé avec le rugby cosnois et du calendrier de ce dernier, est dans l'impossibilité d'accueillir les rencontres du COSNOIS FC aux dates suivantes :

- Dimanche 22 octobre 2023
- Dimanche 12 novembre 2023
- Dimanche 03 décembre 2023
- Dimanche 21 janvier 2024
- Dimanche 11 février 2024
- Dimanche 10 mars 2023
- Dimanche 24 mars 2024
- Dimanche 31 mars 2024

6 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

Quinze clubs se sont engagés pour l'édition 2023/2024 qui se déroulera en deux phases. Pour la première, trois poules géographiques ont été constituées :

1ère phase - Poules géographiques :

=> Trois poules de cinq

=> Match aller simple uniquement, soit 5 journées.

Poule A : PREMERY 1, CHATILLON 2, ENT MOUX-BRASSY 2, TANNAY 1, VARZY 2.

Poule B : NARCY 1, CHAULGNES 2, MARZY 3, GARCHIZY-FRANCO-PORTUGAIS 2, SAINT-ELOI 2.

Poule C : ENT SAUVIGNY/SLA 1, COSSAYE 2, CERCY 2, LUTHENAY 2, DRUY-BEARD 2.

2ème phase – Deux poules non géographiques :

=> Poule A appelée **ELITE** : elle est constituée des 2 premiers de chaque poule et des 2 meilleurs troisièmes. Ces 8 équipes disputeront la montée en D3 et joueront le titre de champion de la poule ELITE (14 journées).

=> Poule B appelée **CONSOLANTE** : elle est constituée du moins bon troisième et des clubs classés quatrième et cinquième soit 7 équipes qui disputeront le titre de champion de la CONSOLANTE, sans accession (14 journées).

=> Match Aller et Retour

En raison de plusieurs reports de match de la 1^{ère} phase, la commission reporte la 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase programmée le 12 novembre 2023 au 31 mars 2024.

La commission précise que le règlement des compétitions Seniors sera appliqué pour le championnat Départemental 4 aussi bien pour la phase 1 que la phase 2.

DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1^{er} Tour => le 17 septembre 2023

- 28 équipes de Départemental 2, 3 et 4
 - D4 => 4 équipes
 - D3 => 12 équipes
 - D2 => 12 équipes
- Soit 6 équipes + 22 exempts

2^{ème} Tour => le 01 octobre 2023

- 3 qualifiés + 22 exempts du tour précédent + 9 équipes de D1
- Soit 34 équipes

3^{ème} Tour => le 10 décembre 2023

- 17 qualifiés du tour précédent + 7 équipes de R2 + 4 équipes de R3
- Soit 28 équipes

1/8 Finale => le 4 février 2024

- 14 qualifiés du tour précédent + 1 équipes de R1 + 1 équipe de N3
- Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 1^{er} mai 2024

- 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2024

- 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 16 juin 2024

2 qualifiés du tour précédent

Le prochain tirage de la Coupe du Conseil Départemental, Féminines et Jeunes se dérouleront

le jeudi 16 novembre 2023 à 18h00 dans les locaux du Siège du District de la Nièvre.

COMPÉTITIONS FÉMININES

En raison de plusieurs reports de match de la 1^{ère} phase, la commission reporte la 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase programmée le 5 novembre 2023 au 31 mars 2024.

Journée du 1^{er} octobre 2023

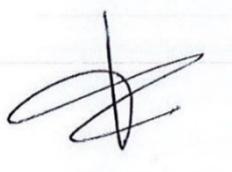
CRITERIUM FEMININ

COULANGES 1 / CHARRIN 1 – match n°50913.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter la rencontre suite au cas de covid à CHARRIN. Celle-ci est repositionnée au 29 octobre 2023.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 A 16H30

Le Président
Bernard MAY



Le Secrétaire
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.